



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pôle d'excellence pour le football féminin en Ariège.

Question écrite n° 21374

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la création d'un pôle d'excellence pour le football féminin en Ariège. Il lui rappelle la question écrite qu'il lui a adressée en mars 2019. Mme la ministre lui a répondu le 2 juillet 2019 en exposant les objectifs généraux du Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a rappelé des faits et des résultats positifs liés à la féminisation croissante de la pratique du sport et à l'importance d'un événement comme la coupe du monde de football féminin qui se déroule actuellement en France. Si l'installation de la conférence permanente du sport féminin est salubre, les nombreux motifs de satisfaction évoqués ne relèvent pas de l'action du ministère des sports. De plus, cela ne répond pas au cas précis évoqué par M. le député : le projet de complexe sportif à La Tour du Crieu. Il considère que la place du sport féminin dans les sociétés contemporaines dépend de projets concrets sur les territoires. Ces projets doivent être l'objet de politiques publiques volontaristes, visant à élaborer et à faire effectivement appliquer les orientations préétablies. C'est pourquoi il rappelle la teneur du projet évoqué dans la précédente question écrite. Porté par la commune de La Tour du Crieu, le Football club critourien féminin (FCCF) et le district de football de l'Ariège, celui-ci vise à créer un complexe sportif multi-usages. Un tel projet a pour but de bâtir un pôle d'excellence sportif pour le football féminin en Ariège, auquel serait rattaché un centre administratif. Cela permettrait d'inscrire le sport féminin au cœur des territoires ruraux et de faciliter son développement, dans une logique d'égalité d'accès à la pratique du sport. Il lui rappelle qu'un dossier lui a été remis à propos de ce projet. Il lui demande de nouveau quelles réflexions elle tire de l'étude du dossier, et quelles démarches elle a ou non entreprises pour ce cas précis.

Texte de la réponse

Le rappel des engagements du Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes illustre la volonté de l'État et son soutien aux actions menées en la matière par l'ensemble des acteurs de terrain. Concernant le projet de complexe sportif à la Tour du Crieu, le ministère chargé des sports ne peut qu'encourager la valorisation de la place des femmes grâce à l'émancipation par le sport dans un objectif d'égal accès à la pratique sportive au plus près des territoires. Toutefois, s'agissant d'un projet de création d'un pôle d'excellence, celui-ci doit s'inscrire dans le projet de performance fédéral (PPF) visé à l'article L. 131-15 du code du sport. Il appartient donc à la fédération délégataire, en l'espèce la Fédération française de football (FFF), de répertorier cette structure, après instruction du dossier, dans son PPF. Celle-ci pourra ensuite proposer au ministère chargé des sports l'intégration du pôle d'excellence au sein de son projet de performance fédéral. Le Football Club Critourien, la commune de La Tour du Crieu et le district de football de l'Ariège doivent donc se rapprocher de la direction technique nationale de la FFF, pour étudier l'opportunité d'intégrer ce projet dans la stratégie sportive fédérale d'accès au sport de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21374

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6330

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8689